

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 1/11

DRNÜSKEN
Chemie GmbH 

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Révision: 19.10.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Ferroclin VISCO**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant spécial pour l'acier inoxydable.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Dr. Nuesken Chemie GmbH
Poststrasse 14
D-59174 Kamen
Tel. +49 (2307) 705-0
Fax +49 (2307) 79819
info@drnuesken.de
www.drnuesken.de
- **Service chargé des renseignements :**
Département de développement, assurance qualité, de protection de l'environnement,
Dr. Dirk P. Dygutsch (sdb@drnuesken.de)
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Lundi à un jeudi : 7:30 - 16:00 horloge. Vendredi : 7:30 - 12:45 horloge. +49 (2307) 705 -0
en plus : Appel de détresse de poison Berlin +49 (30) 30686 -790 (consultation en l'allemand et anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS09

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 2/11



Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide orthophosphorique
Oleylamine, ethoxyliert
- **Mentions de danger**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7664-38-2 Numéro index: 015-011-00-6	acide orthophosphorique ⚠ Skin Corr. 1B, H314	25-50%
CAS: 26635-93-8	Oleylamine, ethoxyliert ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	1-<5%

- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques	5 - 15%
--------------------------------	---------

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :**



Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger
- **après inhalation :**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical
Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications destinées au médecin :** Traiter de façon symptomatique.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas de l'incendie, les gaz dangereux peuvent naître.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Page : 4/11

DRNÜSKEN
Chemie GmbH 
Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Des normes minimales pour l'hygiène sont à respecter.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker entre les températures suivantes -5 à 40 °C (23 à 104 ° F). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la lumière directe du soleil. Dans les zones sèches, frais et bien ventilé. Récipient jusqu'à ce que prêt à utiliser la main hermétiquement fermé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :** 8
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7664-38-2 acide orthophosphorique

VME	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm
	Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
Si les concentrations supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle, un approprié à cet effet, une protection respiratoire appropriée doit être portée. Les limitations de temps de port selon GefStoffV en conjonction avec les règles pour l'utilisation des appareils de protection respiratoire (BGR 190) doivent être respectées. Seulement utiliser un appareil respiratoire du label CE, y compris un code de quatre chiffres.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 5/11

DRNÜSKEN
Chemie GmbH 

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 4)

- **Matériau des gants**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc chloroprène
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Gants de protection en nitrile (Numéro d'article 50143)
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
Gants de protection en nitrile (Numéro d'article 50164)
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :**
Existe avec l'activité avec le produit ou sa solution d'utilisation diluée le danger du contact de corps (p. ex. Transvaser, arroser), alors le port d'un vêtement de protection approprié et régulier est (p. ex. Tablier de matière plastique) pendant ces activités recommandable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales.

• Aspect:

• Forme :	liquide épais
• Couleur :	rouge clair
• Odeur :	reconnaissable
• Seuil olfactif:	Non déterminé.

• **valeur du pH à 20 °C:** > 1

• Modification d'état

• Point de fusion :	non déterminé
• Point d'ébullition :	100 °C

• **Point d'éclair :** non applicable

• **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

• Température d'inflammation :

• **Température de décomposition :** Non déterminé.

• **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

• Limites d'explosion :

• inférieure :	non applicable
• supérieure :	non applicable

• **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa

• **Densité à 20 °C:** 1,24 g/cm³

• **Densité relative.** Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/11

DRNÜSKEN
Chemie GmbH 

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	1,6 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux alcalis (lessives alcalines)
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Aucune donnée sur le produit disponible. Les valeurs suivantes se rapportent aux matières de contenu.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

26635-93-8 Oleylamine, ethoxyliert

Oral	LD50	300 - 2000 mg/kg (rat)
Effet d'irritation de la peau	Hautreizung	stark ätzend (rabbit) (OECD 404)

7664-38-2 acide orthophosphorique

Oral	LD50	1530 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2740 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **des yeux :**
Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Page : 7/11



Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 6)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

26635-93-8 Oleylamine, ethoxyliert

LC50/96 h	0,1-1 mg/l (Cyprinus carpio)
EC50/48 h	0,046 mg/l (daphnia magna)
EC50/72 h	0,01-1 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50	130 mg/l (bacteria)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indication AOX :**
Le mélange ne contient pas de substances qui peuvent influencer les AOX des eaux résiduelles.
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Résidus de produit doivent être éliminés conformément à la directive sur les déchets 2008/98 / CE, ainsi que les réglementations nationales et régionales.

Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 8/11



Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 7)

16 03 03*	déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Unsere Verpackungen sind im Allgemeinen Mehrweggebinde. Sie werden von uns zurückgenommen und wiederverwendet. Sie müssen restentleert, verschlossen und ggf. als Gefahrgut gekennzeichnet sein (Aufkleber nur entfernen, wenn Verpackung gespült wurde).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3264

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, Oleylamine, ethoxyliert), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, Oleylamine, ethoxyliert), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, SOLUTION, Oleylamine, ethoxyliert)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

8 (C1) Matières corrosives.

· **Étiquette**

8

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 9/11

DRNÜSKEN
Chemie GmbH 

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 8)

· IMDG**· Class** 8 Matières corrosives.
· Label 8**· IATA****· Class** 8 Matières corrosives.
· Label 8**· 14.4 Groupe d'emballage**
· ADR, IMDG, IATA II**· 14.5 Dangers pour l'environnement:**
· Polluant marin : Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler : 80
· No EMS : F-A S-B**· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.**· Indications complémentaires de transport :****· ADR**
· Quantités limitées (LQ) 1L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport 2
· Code de restriction en tunnels E**· IMDG**
· Limited quantities (LQ) 1L
· Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml**· "Règlement type" de l'ONU:** UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, OLEYLAMINE, ETHOXYLIERT), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 10/11



Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS09
- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide orthophosphorique
Oleylamine, ethoxylé

- **Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
III	0,1-<5

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 11/11

DRNÜSKEN 
Chemie GmbH

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 3

Révision: 19.10.2016

Nom du produit Ferroclin VISCO

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique** : Abteilung Herstellung

- **Contact** :

Dr. Dirk P. Dygutsch Tel. 02307 / 705 -0

Mario Lebrecht (Gefahrgut) Tel. 02307 / 705 -0

Izabela Dudek Tel. 02307/ 705 -0

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- **Sources.**

Directive de préparation de C.E. 1999/45/EC, Directive de matière de C.E. 67/548/EC, Règlement (EC) No 648/2004 relatif au détergents

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR